

Distribution des sacs poubelles : rendez-vous du 12 février au 28 avril

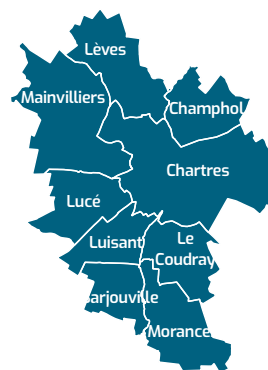


Chaque année, Chartres métropole propose gratuitement des sacs poubelles aux résidents des communes urbaines de l'agglomération : sacs bleus et jaunes pour les habitants non dotés de bacs roulants et sacs kraft pour ceux possédant un jardin. Les sacs sont à retirer au point de votre choix entre le 12 février et le 28 avril 2018.

Qui peut bénéficier de la dotation en sacs ?

Les habitants des communes de Lucé, Champhol, Chartres, Luisant, Le Coudray, Lèves et Mainvilliers, non équipés de bacs roulants fournis par Chartres métropole peuvent retirer des sacs bleus, jaunes et kraft (s'ils possèdent un jardin).

Les habitants des communes de Barjouville et Morancez peuvent retirer des sacs kraft (s'ils possèdent un jardin).



Quels sacs pour quels déchets ?

Sacs bleus :
ordures ménagères.



Sacs jaunes :
emballages (bouteilles et flacons en plastique, conserves, briquettes, petits cartons d'emballage...) et papiers (journaux, magazines, courriers...).



Sacs kraft :
déchets végétaux (tontes de pelouse, feuilles, fleurs...).



Pour tous vos autres déchets, les quatre déchetteries de Chartres métropole sont à votre disposition.

Où et quand retirer vos sacs ?



La distribution aura lieu du 12 février au 28 avril 2018 (voir tableau). Passée cette date, vous devrez attendre l'année suivante pour retirer vos sacs.

Pour les nouveaux arrivants en cours d'année (déménagements), vous pouvez contacter votre mairie.

Vous pouvez venir retirer vos sacs dans le point de distribution de votre choix, pas uniquement dans celui de votre commune de résidence.

À titre d'exemple, vous pouvez très bien habiter à Chartres, et venir chercher vos sacs à Luisant, Lucé, Lèves...

Attention !

Aucun retrait de sacs n'est possible au pavillon déchets de Chartres métropole à Lucé.

Planning de distribution des sacs

Communes	Date	Lieu	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			13h30-18h30	9h-12h	13h30-18h30	9h-12h	13h30-18h30	9h-12h
Champhol	12/02 au 17/02	Salle des Champs-Brizards, rue de la Cité						
Lucé	19/02 au 24/02	Ancien CCAS, 10, rue de Bruxelles						
Chartres	26/02 au 03/03	Halle Jean Cochet, rue Jean-Monnet						
Chartres	05/03 au 10/03	MPT Comtesses, rue George-Pompidou						
Barjouville	12/03 et 13/03	Salle du conseil municipal, rue Jean Moulin						
Morancez	14/03 au 17/03	Marché couvert, rue de Chavannes						
Le Coudray	19/03 au 24/03	Espace Gerard-Phillipe, rue de la Vieille-Église						
Lucé	26/03 au 31/03	Ancien CCAS, 10, rue de Bruxelles						
Chartres	03/04 au 07/04	MPT Rechèvres, 52, impasse Huysmans						
Mainvilliers	09/04 au 14/04	Local derrière La Poste, 135, avenue de la Résistance						
Lèves	16/04 au 21/04	Espace Soutine, 41, rue de la Chacatière						
Luisant	23/04 au 28/04	Préau de l'école Charlemagne, 1, avenue de la République						

■ Faible fréquentation
 ■ Moyenne fréquentation
 ■ Forte fréquentation
 ■ Fermé

Quels sont les justificatifs demandés ?

Il vous suffit de présenter votre dernière taxe d'habitation ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, quittance de loyer...). La carte d'identité ou la carte d'électeur ne sont pas recevables.

Pourquoi les habitants des 66 communes ne bénéficient-ils pas tous de cette dotation en sacs ?

Le périmètre de l'agglomération a fortement évolué depuis 2011, passant de 7 à 46 communes, puis à 66 depuis le 1^{er} janvier.

En matière de gestion des déchets, les usagers bénéficient des mêmes services qu'auparavant. C'est pourquoi certains continuent d'être dotés chaque année en sacs poubelle, selon des secteurs et des modalités définies.

Chartres métropole s'emploie néanmoins à harmoniser les dispositifs de collecte, tout en maîtrisant les coûts : c'est ainsi que les habitants de 39 communes périurbaines se sont vus doter en 2014 de bacs roulants. Les habitants des 20 nouvelles communes le sont déjà.



Pour tous renseignements :



0 800 22 20 36

Service & appel gratuits